

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2020

Convocations adressées le : Vendredi 04 décembre 2020

Nombre de délégués titulaires présents : 11 (ordre du jour 1 à 3) 12 (ordre du jour 4 à 15)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 1 (ordre du jour 1 à 11)

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 11 (ordre du jour 1 à 3) 12 (ordre du jour 4 à 15)

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents en présentiel :

Alain BENARD; Christophe BOULANGER; Armelle GALLOT-LAVALLEE; Christian GATARD; Michel GILLOT ; Franck MAZET ; Wilfried SCHWARTZ

Délégués en visioconférence :

Frédéric AUGIS (ordre du jour 12 à 15) ; Patrick LEFRANCOIS ; Sébastien MARAIS ; Brigitte PINEAU ; Laurent RAYMOND (ordre du jour 4 à 15)

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER (ordre du jour 1 à 11)

Suppléants sans voix délibérative :

Lionel AUDIGER (ordre du jour 12 à 15)

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Absents excusés :

Christine BLET ; Ludovic BOURDIN ; Corinne CHAILLEUX ; Thierry CHAILLOUX ;
Sébastien CLEMENT ; Emmanuel DENIS ; Cédric DEOLIVEIRA ;
Pascale DEVALLEE ; Evelyne DUPUY ; Emmanuel FRANCOIS ;
Stéphane HOUQUES ; Michel PADONOU ; Régis SALIC ; Natalie SAVATON ;
Gérard SERER

Secrétaire de séance :

Monsieur Franck MAZET

**C 20/12/07 – FONCIER - ACQUISITION D'OPPORTUNITE 2 RUE PAUL BERT
LA RICHE**

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Monsieur et Madame Bertrand LADSOUS sont propriétaires d'une maison située 2 rue Paul Bert à La Riche, édifiée sur les parcelles cadastrées AP 550 et AP 572 d'une superficie totale de 115m², classées en zone UA au Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Cette maison de 89m² possède deux niveaux. Le rez-de-chaussée se compose d'un salon-séjour, d'une cuisine, d'une arrière cuisine et d'un WC. L'étage possède trois chambres, une salle de bains, un WC et des rangements. Une terrasse, une pièce couverte extérieure et un abri bois complètent le bien.

Monsieur et Madame LADSOUS ont sollicité le 27 juillet dernier le Syndicat des Mobilités de Touraine pour la cession de leur bien.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 14 octobre 2020, à 240 000 € net vendeur.

Cette proposition a été présentée à Monsieur LADSOUS lors d'un rendez-vous de négociation qui s'est tenu le 09 novembre 2020 à la mairie de La Riche.

Lors de cette réunion, les parties se sont entendues sur la somme de 255 000 € comprenant outre la valeur vénale du bien, un montant forfaitaire destiné à couvrir les frais de relogement entre la signature de l'acte et la mise à disposition de leur futur bien.

Il vous est proposé d'accepter cette offre et de confier la rédaction du futur acte de vente au notaire du vendeur.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale du 14 octobre 2020,

- **APPROUVE**, l'acquisition du bien situé 2 rue Paul Bert à La Riche, situé sur les parcelles cadastrées AP 550 et AP 572, classées en zone UA au Plan Local d'Urbanisme à hauteur de 255 000 € net vendeur,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée au notaire du vendeur, l'étude de Maître BEAUJARD, notaire à Luynes,
- **DIT** que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le comité adopte à l'unanimité.



**Pour extrait conforme et certification
du caractère exécutoire,**

Le Président,

Wilfried SCHWARTZ